

Sciences de Gestion

GESTION ET FINANCE

Classe de terminale de la série Sciences et Technologie du Management et de la Gestion
Spécialité « Gestion & finance »

REPÈRES POUR LA FORMATION

Avant-propos

Ces repères s'inscrivent dans le dispositif d'accompagnement de la rénovation STMG en classe de terminale. A ce titre et conformément aux principes de la rénovation, ils doivent être articulés avec ceux concernant la classe de première STMG et ceux concernant les autres enseignements technologiques de sciences de gestion, de management, d'économie et de droit.

Ces repères ont vocation à évoluer continuellement en intégrant régulièrement au gré de l'apparition de ressources nouvelles, d'outils nouveaux, d'orientations pédagogiques revisités, de réflexions didactiques et pédagogiques renouvelées. L'intention est bien d'en faire un « objet vivant » et non pas figé. De ce point de vue, les modalités de publication numérique sur le site Eduscol en plusieurs rubriques autonomes¹ servent parfaitement cette intention.

¹ Ces rubriques sont regroupées dans le présent document uniquement pour servir les besoins liés au séminaire STMG.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION.....	3
Le lien entre le programme de sciences de gestion de première et le programme de spécialité de terminale	3
Principes d'écriture du programme de spécialité « Gestion et finance » de terminale	4
Bibliographie, sitographie/Ressources pour l'enseignant :	6
Thème 1 - CONSTRUIRE UNE IMAGE DE L'ENTREPRISE	7
Question 1 - Pourquoi construire une image financière ?	7
Question 2 - Comment faciliter l'échange d'informations financières ?	9
Question 3 - Comment traduire l'activité ?	11
Question 4 - Comment organiser les traitements pour répondre aux besoins de l'entreprise ?	16
Question 5 - Qu'apporte l'environnement technologique au traitement de l'information financière?	19
Thème 2 – ANALYSER LA SITUATION DE L'ENTREPRISE.....	23
Question 1 - Comment synthétiser fidèlement l'image de l'entreprise ?	23
Question 2 - Qu'est-ce qu'une entreprise performante ?	26
Question 3 - Pourquoi la structure financière de l'entreprise doit-elle être équilibrée ?	29
Thème 3 – Accompagner la prise de décision.....	32
Question 1 -Faut-il s'endetter ?	32
Question 2 - Comment gérer la trésorerie pour faire face à ses engagements ?	33
Question 3 - Qu'apporte l'analyse des coûts à la prise de décision ?	35

INTRODUCTION

Le lien entre le programme de sciences de gestion de première et le programme de spécialité de terminale

L'enseignement de spécialité en STMG repose sur l'intégration de deux programmes : le programme de sciences de gestion en classe de première, socle commun quel que soit le parcours ultérieur de l'élève et le programme de spécialité en classe de terminale. Ce dispositif permet aux élèves de construire progressivement un parcours scolaire avec un début de spécialisation en classe de terminale (qui sera poursuivie dans la poursuite d'études supérieures), en phase avec les grands champs disciplinaires des sciences de gestion et les différentes spécialités de parcours dans l'enseignement supérieur. Cette spécialisation progressive a pour conséquence un programme de terminale prenant appui sur des pré-requis réels, même s'ils auront à être consolidés.

Au lycée, les sciences de gestion ont un double objet, sciences de la connaissance et sciences de l'action :

- sciences de la connaissance parce que cet enseignement vise à la mise en œuvre de concepts, d'outils et de démarches afin de comprendre le fonctionnement des organisations ;
- sciences de l'action, parce que les sciences de gestion visent à construire des modalités d'action. Le choix qui a été fait est de montrer la dimension collective de l'organisation.

L'enseignement de sciences de gestion a pour objectif de permettre aux élèves de construire une grille d'analyse des organisations, d'abord générale avec l'enseignement en classe de première puis avec les outils, concepts et démarches d'une spécialité, en classe de terminale. Ces deux parties sont indissociables car elles constituent les pièces d'un même ensemble. L'enseignement de spécialité de terminale vient en effet compléter et enrichir la vision transversale de l'organisation étudiée en première. Le programme de gestion de première, dans son intégralité, constitue un pré-requis pour chacune des spécialités de terminale.

En classe de première, le programme est très novateur. Il va au-delà d'un enseignement qui serait la synthèse des anciens enseignements de spécialité (information et gestion et information et communication). L'enseignement de sciences de gestion est certes un tronc commun, mais c'est également un enseignement centré sur l'objet d'étude unique, à savoir les organisations. Les thèmes, les notions, les références disciplinaires sont mobilisés pour éclairer, pour accéder à une compréhension de l'organisation. Aucun des thèmes ne renvoie directement à une spécialité. Les organisations sont approchées par les **acteurs**, les **ressources** et les conditions de leur contribution au fonctionnement de l'organisation, c'est-à-dire les conditions de l'action collective. Ces acteurs sont également pris en compte au travers des relations qu'ils entretiennent, les faisant passer d'un statut d'individu à un statut d'acteur. Cela sous-tend qu'il existe au sein des organisations des mécanismes de coordination. Ils le sont également ici, par une entrée essentielle, celle du système d'information, et des processus de l'organisation. Les organisations sont également envisagées au travers de quelques décisions et surtout de leur impact sur leur fonctionnement et leurs performances. L'esprit reste le même en terminale avec une présentation du système d'information comptable et la mise en relation notamment sur les thèmes 2 et 3 de l'information produite avec des décisions de gestion.

Le programme de première vise à analyser des situations organisationnelles, voire des décisions, généralement à portée immédiate, prises pour atteindre les objectifs fixés au niveau stratégique et conduisant à une allocation optimale des ressources dans un environnement contraint.



Chaque thème est abordé par des questions de gestion et en mobilisant des notions dont de nombreuses sont en relation directe avec le programme de gestion et finance : système d'information, valeur et performance financières, bilan et compte de résultat, trésorerie, mesure de l'activité, ... Pour autant, ces notions sont abordées sans prétention de technicité. Ainsi, la présentation des notions de bilan et de compte de résultat porte davantage sur la compréhension de leur architecture globale et leur interprétation pour analyser la performance financière de l'organisation que sur leurs modalités de construction. Les principes du modèle comptable ne sont construits qu'en classe de terminale.

Principes d'écriture du programme de spécialité « Gestion et finance » de terminale

Le programme de « Gestion et finance » présente plusieurs caractéristiques qui lui donnent sa cohérence et son assise.

1. Un objet d'étude : les entreprises

Alors que le programme de première appréhende les principaux types d'organisations, le programme de « Gestion et finance » est centré sur l'entreprise, forme particulière d'organisation. Ce choix est justifié par la volonté de présenter les principes comptables à partir du cas le plus simple et en éliminant toutes les singularités des autres formes

d'organisations. Plus encore, au sein même de la catégorie des entreprises, certaines ne seront pas envisagées, telles les entreprises du secteur hôtelier ou du secteur bancaire dont la comptabilité est réglementée par un plan comptable spécifique. Le choix de PME-PMI doit être privilégié afin d'éviter les situations complexes inhérentes à la grande entreprise par souci de pouvoir mettre à disposition des élèves l'information suffisante pour produire une analyse pertinente.

2. Un ancrage scientifique nécessaire

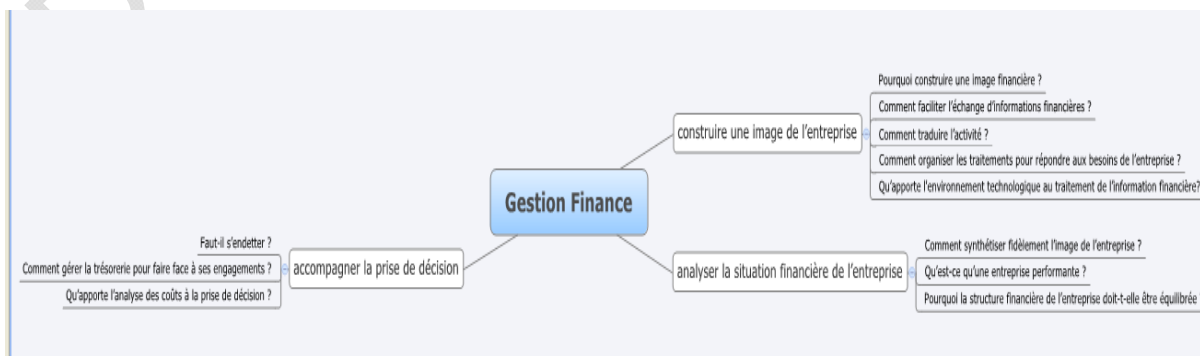
Cet ancrage scientifique n'est pas explicite pour les élèves. En effet, un programme est écrit pour les professeurs, mais aussi pour les élèves et les familles. L'objectif n'est donc pas de former les élèves aux fondements scientifiques de la gestion et de la finance. Cela pourra venir plus tard. En revanche, pour assurer cet enseignement, il est indispensable pour les professeurs de prendre conscience de ces fondements, des débats soulevés, afin que le contenu notionnel soit suffisant, à la fois par la portée donnée aux notions et par leur mise en relation. Le programme de première aborde les mécanismes de coordination et de l'action collective. Celui de « Gestion et finance » en terminale permet d'appréhender la construction du modèle comptable puis l'analyse des équilibres financiers de l'entreprise et la contribution de l'information comptable et financière à la prise de décision. Des références bibliographiques sont fournies infra.

3. Parcours de questionnement

Ce parcours de questionnement est essentiel, car il permet de donner le sens de l'étude, de suggérer un lien avec les références scientifiques, d'ouvrir vers les notions qui devront être mobilisées pour la construction d'une réponse cohérente aux questions posées et finalement d'orienter la mise en œuvre des capacités. Chaque question est traitée à partir d'un contexte d'entreprise décrit dans le programme afin de soutenir l'étude de la question, de lui donner sens. C'est bien à partir de l'analyse du contexte organisationnel que les notions, démarches et techniques sont construites. Ces contextes de gestion favorisent la mise en activité des élèves et mobilisent de façon significative les outils informatiques.

Ce parcours de questionnement est articulé autour de trois thèmes :

- construire une image de l'entreprise ;
- analyser la situation financière de l'entreprise ;
- accompagner la prise de décision.



Ainsi, les notions ne sont pas travaillées pour elles-mêmes mais au travers de la construction de réponses aux questions posées.

4. La démarche technologique

La dimension technologique de la formation est aussi très présente, sous plusieurs formes :

- par l'approche intégrative des concepts, des méthodes et de leur mise en œuvre concrète pour comprendre le fonctionnement des entreprises.
- par le recours récurrent aux technologies de l'information et de la communication, par l'utilisation, autant que de besoin, de simulations de gestion permettant d'articuler notions et objets d'étude, l'objet donnant du sens aux notions et les notions permettant de structurer l'analyse de l'objet. Les TIC systématiquement mobilisées à la fois comme moyens et supports de l'action : tableur, recherche documentaire, simulateurs, ... et pour certaines questions (Qu'apporte l'environnement technologique au traitement de l'information financière ? par exemple), comme objet d'étude afin d'appréhender leur potentiel et leurs usages dans le traitement de l'information comptable.

Les enseignements technologiques supposent la mise en œuvre de stratégies didactiques qui privilégient la conceptualisation du réel, l'inventaire de solutions, la validation d'hypothèses, la prise de décision, la simulation, la mise en projet et le recours systématique aux outils numériques. Prises dans leur ensemble, ces stratégies didactiques constituent la « démarche technologique ». Cette démarche technologique se caractérise par une relation entre un objet d'étude, l'entreprise ou une situation entrepreneuriale et des concepts et des démarches. Les concepts et les démarches viennent structurer l'analyse de l'objet et l'objet vient donner sens aux concepts. Il ne s'agit pas de préparer les élèves à une professionnalisation, mais de les préparer à une poursuite d'études. Pour chaque question, il est fait référence à un contexte d'entreprise permettant la construction des capacités. Cet ancrage dans des situations concrètes est essentiel afin que l'enseignement soit adapté aux objectifs. Les éléments de contexte font également référence à un environnement technologique.

« L'enseignement par les technologies plutôt que l'enseignement aux technologies² ».

Bibliographie, sitographie/Ressources pour l'enseignant :

Autorité des normes comptables : <http://www.anc.gouv.fr/>

Plan comptable en ligne : <http://www.plancomptable.com/>

Comprendre les comptes des entreprises – Odile Barbe et Philippe Barré – OEC – Diffusion PUF – 2011 – 170 pages

Comptabilité, contrôle et société – Mélanges en l'honneur d'Alain Burlaud – Coordonné par C. Hoarau, JL Malo et C. Simon – Foucher – 2011 – 413 pages

Introduction à la comptabilité – Bernard Colasse et Cédric Lesage – Economica 11^{ème} édition – 2010 – 588 pages

Le plan comptable annoté – Ed. Revue Fiduciaire – dernière édition – 462 pages

L'analyse financière de l'entreprise - Bernard Colasse – Collection Repères – La Découverte – 2008 – 122 pages

L'état des entreprises 2013 – Dauphine Recherches Management - Collection Repères – La Découverte – 2012 – 124 pages

² Bernard Decomps dans le rapport « une nouvelle ambition pour la voie technologique » de 2001
<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/rapport/descomps/rapport.pdf>

THEME 1 - CONSTRUIRE UNE IMAGE DE L'ENTREPRISE

Question 1 - Pourquoi construire une image financière ?

En classe de première, les élèves ont été sensibilisés aux notions de flux et de stocks afin de comprendre le fonctionnement de l'organisation. Il s'agit ici de justifier la construction d'un système d'information financier et de présenter les modalités de représentation d'une image fidèle de la vie de l'entreprise.

Il est essentiel de montrer la nécessité de fixer des règles pour permettre au système d'information d'organiser et de traduire dans un langage commun les données financières en informations cohérentes et lisibles pour les parties prenantes.

Le traitement de cette question prend appui sur des documents divers émis ou reçus par l'entreprise à partir desquels les élèves devront être capables d'identifier les informations pertinentes au regard des besoins exprimés par les parties prenantes. Il est important de ne pas se limiter aux documents financiers et de se baser également sur des documents commerciaux tels qu'un catalogue, un devis, un courrier...

Pré-requis et transversalités

Programme de sciences de gestion de première STMG :

L'étude de l'information financière prolonge les notions vues en « Sciences de gestion » :

- Le thème *De l'individu à l'acteur* aborde l'évaluation du coût du travail (rémunération et coût du travail) ;
- Le thème *Information et intelligence collective* a présenté le passage de la donnée à l'information, puis de l'information à la connaissance. Il a également défini le système d'information ;
- Le thème *Gestion et création de valeur* a permis la représentation d'un processus de gestion et la découverte de documents comptables simplifiés tels que le compte de résultat (valeur financière fondée sur le revenu) et le bilan (valeur financière fondée sur le patrimoine). Il a également mis en évidence le mécanisme de la taxe sur la valeur ajoutée qui présente le rôle collecteur de l'entreprise (valeur sociale : taxe sur la valeur ajoutée).

Programme de management de première STMG :

- Les parties prenantes sont présentées au moment de l'étude des critères de différenciation des organisations (thème 2).

Programme de droit de première STMG :

Le programme de droit en première définit la preuve dans le cadre de la résolution de litiges (*thème 2 – Comment le droit permet-il de régler un litige ?*).

Programme d'économie de terminale STMG :

Le point IX du programme en classe terminale concernant les marges de manœuvre de l'État aborde les notions de politique budgétaire et de prélèvements obligatoires. Il est nécessaire de faire un lien avec la notion d'impôt sur les bénéfices des entreprises pour indiquer que le

résultat annuel après déduction de toutes les charges est soumis à un impôt au profit de l'État de l'ordre d'un tiers du résultat pour aboutir au résultat net.

Attendus et limites

Place et rôle de l'information financière dans les processus de l'entreprise

Il s'agit de mettre en perspective l'importance de l'information financière dans le cadre du fonctionnement d'une entreprise. L'étude s'appuie sur la connaissance des différents documents financiers et commerciaux vus en sciences de gestion.

Ainsi plusieurs arguments justifient la construction d'une image financière.

- L'information financière peut être un élément de preuve (art 123-23 du Code de commerce) y compris dans un processus judiciaire. La preuve dans le cadre de la résolution de litiges avec les tiers a été étudiée par les élèves en cours de droit de première. Le contexte se situe dans le cadre des échanges marchands.
Pour être recevable, l'information financière doit respecter certaines règles d'élaboration et de présentation qui seront étudiées lors de la deuxième question du même thème. Des conséquences en matière de contrôle et de conservation peuvent être également évoquées tout en sachant qu'elles seront approfondies lors de l'étude de la question « Comment organiser les traitements pour répondre aux besoins de l'entreprise ? ».
- L'information conservée pour des raisons légales constitue aussi la mémoire de l'entreprise, utile aux gestionnaires de l'entreprise. L'information financière est ainsi un outil indispensable d'aide à la décision. La contribution de l'information financière à la prise de décision sera réinvestie dans le cadre du thème 3 « Accompagner la prise de décision ».
- Dans le cadre de déclarations périodiques, l'information financière est diffusée auprès de l'administration afin de servir d'assiette (ou de base de calcul) à la détermination des taxes et/ou impôts. À ce niveau, il est utile de faire le lien avec la notion de TVA vue en sciences de gestion en première mais aussi avec la notion d'impôt sur le résultat (cf remarque supra).
- L'information financière permet également d'alimenter les bases d'informations gérées par les organismes tels que l'INSEE, la Chambre de commerce et d'industrie, le greffe du tribunal de commerce, les observatoires des branches professionnelles. L'information collectée est ensuite synthétisée pour fournir des indications sur le secteur. L'élève est ainsi sensibilisé à l'existence de données sectorielles permettant l'analyse de la situation de l'entreprise dans l'espace (thème 2 « Analyser la situation de l'entreprise » et plus particulièrement dans le traitement des questions « Qu'est ce qu'une entreprise performante ? » et « Pourquoi la structure financière de l'entreprise doit-elle être équilibrée ? »).

Les besoins d'information financière des parties prenantes

En lien avec les notions précédentes (place et rôle de l'information financière dans les processus de l'entreprise), il s'agit de placer l'élève dans des contextes variés en termes de

documents d'appui (bon de commande, courrier émis ou reçu, extraits de documents comptables, extrait de déclarations fiscales,...) afin de repérer les informations pertinentes qui permettent de répondre aux besoins de la partie prenante.

Exemples de mise en situation

- La réception d'une lettre de relance d'un fournisseur fait apparaître la nécessité de vérifier l'existence de la dette, son échéance, la modalité de règlement et les raisons du retard dans le paiement.
- La déclaration de TVA par l'entreprise conduit à s'interroger sur les informations financières qui l'alimentent (montant des achats HT, des ventes HT) et leur place dans les processus concernés.
- La réception d'un devis conduit à vérifier la concordance des informations avec le catalogue : référence, caractéristiques du produit, prix, conditions commerciales appliquées (délai, réductions...).

Question 2 - Comment faciliter l'échange d'informations financières ?

La question précédente a présenté les différents arguments qui justifient la construction de l'information financière. Pour satisfaire les besoins de toutes les parties prenantes (clients, fournisseurs, établissements bancaires et financiers, État, salariés et propriétaires de l'entreprise) et pour maintenir la confiance, fondement des relations économiques et financière, l'information financière doit être élaborée et présentée dans le respect d'un cadre comptable.

L'étude du cadre comptable est menée à l'aide d'extraits de la réglementation actuelle (Plan comptable général, avis de l'Autorité des normes comptables, ...) et/ou de documentation générale et technique (revues techniques, sites spécialisés, presse...). Elle doit rendre l'élève capable d'énoncer les principaux enjeux de la normalisation.

Pré-requis et transversalités

Programme de sciences de gestion en 1^{ère} STMG :

Le thème **Gestion et création de valeur** a présenté les documents comptables simplifiés tels que le compte de résultat et le bilan. Cette présentation résulte d'une normalisation.

Programme de management en 1^{ère} STMG :

Les parties prenantes sont présentées au moment de l'étude des critères de différenciation des organisations (**thème 2**).

Programme de droit en 1^{ère} STMG :

Le programme de droit en première précise le caractère protecteur de la règle de droit en garantissant l'égalité devant la loi (**thème 1 – Qu'est ce que le droit ?**).

Attendus et limites

Cadre comptable

La construction de l'information financière s'effectue dans le respect d'obligations juridiques qui reposent sur des dispositions légales et réglementaires précisées dans le Code de commerce et le Plan comptable général. Ce **cadre comptable** est composé d'un ensemble de définitions, de règles et de principes. Il ne s'agit pas ici d'en faire une description précise mais de mettre en évidence, à partir d'exemples, les enjeux de cette normalisation :

- la standardisation dans la production des comptes ;
- la lecture facilitée des comptes annuels par les partenaires ;
- la réponse aux besoins de fiabilité, de lisibilité et de comparabilité de l'information financière ;
- la lutte contre les comportements frauduleux par un meilleur contrôle de l'application des principes comptables et des règles fiscales par les professionnels (Commissaire aux comptes) et par l'État.

Certains principes dictés par le PCG seront réinvestis dans le cadre du thème 2 « Analyser la situation de l'entreprise » et plus spécifiquement dans l'étude de la question « Comment synthétiser fidèlement l'image de l'entreprise ? ».

Le plan de comptes prévu par le PCG sera étudié de façon plus approfondie dans la question « Comment organiser les traitements pour répondre aux besoins de l'entreprise » de ce même thème.

À ce cadre légal se substituent parfois des **conventions** qui correspondent aux habitudes/pratiques/recommandations définies par la profession.

Le cadre comptable connaît des évolutions :

- dans le temps : à cet égard un bref historique permet aux élèves de prendre conscience du caractère évolutif du PCG par l'intégration de nouvelles dispositions au cours des années ;
- dans le cadre d'un secteur d'activité : des adaptations sont permises afin de tenir compte des spécificités d'une profession. Ainsi la déclinaison du plan de comptes dans l'hôtellerie, le bâtiment ... en est une illustration. Ces adaptations sont autorisées mais limitées à certains aspects afin de garantir l'uniformisation recherchée.
- dans l'espace : l'intensification des transactions sur les marchés a mis en évidence la nécessité d'uniformiser la présentation de l'information financière à l'échelle européenne et internationale. À cet égard, la convergence progressive du PCG vers les normes internationales peut être citée.
- dans le cadre de l'évolution technologique : la tenue des comptabilités est passée d'un traitement manuscrit à l'usage de l'outil informatique avec des systèmes classiques ou bien des systèmes d'information intégrés. L'évolution s'est poursuivie avec le passage de l'écrit papier à l'écrit électronique (avec la dématérialisation des factures, les télé-déclarations, les télétransmissions). Des règles spécifiques en matière, par exemple, d'organisation des traitements et de conservation des données (art 410-4 et 420-5 du PCG) ont été intégrées dans le PCG afin de tenir compte de cette évolution. L'environnement technologique sera étudié de façon plus précise dans la question « Qu'apporte l'environnement technologique au traitement de l'information financière ? » de ce même thème.

Image fidèle

Cette notion définie par l'article 123-14 du Code de commerce, découle de la bonne compréhension et de la stricte application des dispositions figurant dans le cadre comptable. Deux aspects sont mentionnés :

- la régularité des comptes annuels c'est-à-dire leur conformité aux règles et procédures présentées dans le cadre comptable ;
- la sincérité des comptes annuels c'est-à-dire l'application de bonne foi des règles et procédures.

Cette notion est réinvestie puisque l'objectif d'image fidèle justifie le respect des principes comptables lors de la réalisation des opérations d'inventaire étudiées dans le cadre du thème 2 « Analyser la situation financière de l'entreprise » et plus particulièrement la question « Comment synthétiser fidèlement l'image de l'entreprise ? ».

Exemples de mises en situation

- À partir d'un contexte d'entreprise et d'extraits du PCG (consacrés par exemple à l'organisation de la comptabilité), les élèves sont amenés à repérer les irrégularités et à en comprendre leur conséquence en cas de saisie non chronologique des opérations ou d'absence de références des pièces justificatives.
- La nécessité d'uniformiser la présentation des données chiffrées émanant de plusieurs entreprises d'un même secteur localisées en France ou à l'étranger peut être mise en évidence en essayant de les comparer entre elles.
- La nécessité d'harmoniser les normes comptables au niveau mondial en raison de l'internationalisation des échanges peut être expliquée par une veille informationnelle dans le domaine de la presse économique et financière.

Question 3 - Comment traduire l'activité ?

La construction de l'image financière d'une entreprise repose sur la transcription **monétisée** de son activité. La prise en compte fidèle des opérations réalisées au quotidien doit conduire à déterminer son niveau de performance et caractériser l'évolution de sa situation.

Il est essentiel de montrer que la pratique comptable quotidienne (l'enregistrement des opérations dans les comptes) découle des contrats noués et dénoués au jour le jour (achats/ventes, travail, locations, prêts/emprunts...). L'existence de droits et d'obligations qui apparaissent dans le processus achat-vente se traduisent par la constatation de **créances** et de **dettes** qui sont la contrepartie de l'exécution de ces opérations.

Pour que cette prise en compte puisse se réaliser, en plus de la constatation de charges et de produits qui permettent de déterminer le résultat d'une période, il est nécessaire d'employer une technique d'enregistrement des opérations qui prenne en compte les **engagements** de l'entreprise (la constatation de créances et de dettes), et plus généralement qui puisse établir une correspondance entre les besoins et les ressources mobilisées. C'est le principe de construction de la **partie double** qui obéit à une logique différente de la tenue des comptes en partie simple (approche budgétaire).

En gestion et finance, la traduction de l'activité de l'entreprise passe par un cadre comptable, c'est-à-dire par l'adoption de normes communes, de procédés qui permettent de rendre compte de l'activité en des termes communs et compréhensibles par tous. Le compte et le journal sont deux objets chargés de représenter une même réalité mais avec des finalités différentes. Il est indispensable, pour comprendre la finalité et la structure du système d'information comptable et financier de l'organisation, d'apprécier l'utilité de chacun de ces deux objets et de les différencier clairement. Si le journal permet de décrire les opérations

réalisées par l'entreprise, le compte a pour fonction de stocker une information qui sera réutilisée par la suite pour dresser des situations.

Le cycle d'exploitation et le cycle d'investissement constituent les deux rythmes d'activité essentiels de l'entreprise. L'étude du processus relatif à ces deux cycles, sans envisager de difficulté particulière, doit permettre de traduire l'activité de l'entreprise dans sa dimension financière.

Traduire l'activité quotidienne de l'entreprise consiste avant tout à prendre en compte les phases du processus d'achat/vente de biens et services puisque ce processus est au cœur de son activité. L'analyse est conduite à partir d'évènements déclencheurs" et/ou de "documents caractéristiques" de ces processus.

Le processus investissement/financement se distingue du processus achat/vente par sa longueur dans le temps et par les moyens (financement) qu'il met en œuvre. Il n'en demeure pas moins qu'il est un élément essentiel de l'activité de l'entreprise. La récurrence des investissements et la rigueur avec laquelle sont conduites les opérations de financement sont par ailleurs révélateurs du maintien ou du développement de l'activité.

Il convient de faire distinguer clairement l'acquisition d'un bien durable qui s'inscrit dans le patrimoine de l'entreprise de l'achat d'un bien ou service dont la consommation immédiate et totale va constituer une charge qui pèse sur la performance annuelle de l'organisation. Par la suite, pour les biens durables dont la durée de vie est limitée dans le temps, il est essentiel d'incorporer aux charges de l'exercice la part de la consommation des avantages économiques attendus du bien. La technique comptable de l'amortissement permet cette prise en compte.

Pré-requis et transversalités

Programme de sciences de gestion de première STMG :

Le thème **Gestion et création de valeur** lors de la question « Une association, une organisation publique, une entreprise peuvent-elles être gérées de façon identique ? » aborde les notions de :

- processus de gestion : acteurs internes et externes, activités, flux, stocks
- description du processus d'achat/vente.
- mobilisation et allocation des ressources.
- emplois et ressources.
- clients, fournisseurs.

La question « Comment la gestion d'une organisation contribue-t-elle à la création de différentes formes de valeur ? » permet d'étudier les notions de :

- création et répartition de la valeur ajoutée, taxe sur la valeur ajoutée,
- valeur financière
 - fondée sur le revenu, à partir du compte de résultat ; les notions de charge et de produit ;
 - fondée sur le patrimoine, à partir du bilan financier ; les notions d'actif et de passif

Le thème **Temps et risque** aborde les notions d'horizon et période

Le thème **Information et intelligence collective** aborde les notions d'information et communication interne et externe (repérer l'origine et les étapes de la transformation d'une information).

Programme de droit de première de première STMG :

Le thème 5 dans sa totalité (**Quel est le rôle du contrat ?**)

Attendus et limites

Le processus achat/vente de biens et services : du contact fournisseur/client au règlement.

Le processus démarre avec la demande d'un client (questionnement, devis...) et s'enclenche avec la commande du client ; cette commande manifeste la volonté de contracter, c'est-à-dire qu'elle fait naître des droits et des obligations pour chacune des parties. C'est à partir de moment là que l'activité se traduit par un enregistrement comptable. Le déroulement du contrat conduit à l'élaboration de documents tout au long du processus. La facture est le document qui permet de mesurer la charge supportée ou le produit généré par le processus et de constater l'existence de créances et de dettes. Le processus doit être décrit jusqu'au règlement, la méthode de description n'est pas précisée et aucun formalisme particulier n'est exigé.

Les emplois et les ressources

L'organisation a besoin de ressources pour réaliser ses opérations et il faut identifier l'utilisation (l'emploi) qui est faite de ces ressources.

Les charges et les produits

L'opération d'achat fait peser une charge sur l'entreprise et la vente engendre un produit. Ces deux éléments constitutifs du résultat ont pour contreparties respectives la dette envers le fournisseur et la créance sur le client. Il convient de distinguer clairement l'emploi définitif constitué par la charge de l'emploi qui constitue un élément positif, actif (droit personnel) du patrimoine de l'entreprise, la créance sur le client. De la même manière, la ressource interne que représente la vente est constitutive du résultat de la période alors que la ressource externe qu'est la dette envers le fournisseur constitue une obligation pour l'entreprise, un élément du passif du patrimoine.

Les créances et les dettes

Termes « clés » pour analyser les opérations réalisées par l'entreprise, les créances et les dettes sont caractéristiques de situations temporaires par définition ; elles disparaissent lors des règlements. La prise en compte de ces réalités est permise par la comptabilité tenue en partie double (la naissance d'une créance et l'extinction d'une dette constituent des emplois alors qu'une nouvelle dette ou la réception du paiement d'une créance sont des ressources).

Le compte

Le compte est présenté comme un objet permettant de stocker la valeur des emplois et des ressources générés par l'activité de l'entreprise de façon à pouvoir récapituler ces emplois et ces ressources, le moment venu, pour établir des documents de synthèse. Il participe donc à la traduction de l'activité de l'entreprise. Les intitulés précis et la codification du PCG seront traités dans la question suivante. Il s'agit ici de comprendre la place du compte dans le système d'information comptable. Cette notion est d'autant plus difficile à illustrer que dans le système informatisé de l'entreprise, le compte constitue un objet abstrait qui n'est pas directement utilisé lors des saisies d'écritures.

Le journal

La tenue d'un livre-journal, c'est-à-dire la description exhaustive et chronologique des opérations réalisées par l'entreprise constitue une obligation pour les entreprises (Code de commerce articles R. 123-173 et suivants). Son formalisme est imposé par le Code général des impôts et le plan comptable afin de pouvoir fournir rapidement un moyen de contrôle des écritures comptables.

Cette description, opération par opération, permet de rendre compte de l'activité de l'entreprise. Pour l'élève de terminale STMG, le journal est l'instrument privilégié pour rendre compte de l'analyse d'une opération.

Le processus achat/vente de biens et services : comptabilisation

Les documents et les pièces comptables

Une écriture comptable nécessite d'être justifiée, authentifiée par un document qu'il est possible de fournir aux parties-prenantes. Elle doit donc être accompagnée de la référence de ce document qui sera ensuite archivé.

La comptabilisation des factures de doit

L'organisation des services comptables impose de comptabiliser une dette envers le fournisseur ou une créance sur le client, même si le règlement est réalisé au comptant. Cette technique permet également de générer une écriture pour chaque pièce comptable. Il convient donc de distinguer clairement l'opération d'achat/vente de l'opération de règlement.

Les factures de doit avec frais de transport

Les charges liées à l'achat de biens sont à considérer comme une charge supplémentaire qu'il convient par ailleurs d'incorporer au coût d'achat de ces biens lors des calculs de coûts. Le transport peut, à ce titre, être enregistré au débit du compte 608 (*Pour permettre aux entités de fournir plus facilement le détail des frais accessoires incorporés aux achats de l'exercice, le compte 608 peut être utilisé pour regrouper ces frais par catégorie tout en maintenant dans des subdivisions de ce compte leur classement par nature – PCG Titre IV, chapitre IV*).

Le transport peut aussi être enregistré dans un compte de charge par nature (624)

Le transport sur vente se limite à l'enregistrement comme produit d'une activité annexe, les débours de port sont à exclure.

La comptabilisation des factures d'avoir pour retour de biens :

Il s'agit d'annuler par contrepassation, une opération initialement enregistrée, pour une partie ou pour la totalité de sa valeur.

Remarque : les réductions commerciales « hors facture de doit » ne sont pas envisagées.

La TVA

Il est opportun de revenir sur le mécanisme de la TVA introduit en première en considérant le taux normal et le taux réduit.

Le mode de recouvrement de la TVA qui fait de l'entreprise un collecteur d'impôt, génère des créances et des dettes fiscales récurrentes (avec un apurement mensuel). Le remplissage de la déclaration de la TVA n'est pas au programme ; en revanche, la détermination et le règlement de la TVA due peuvent être demandés (y compris avec le report d'un crédit de TVA).

Il est important de montrer que la TVA est neutre sur le plan du résultat mais a, par contre, une influence sur la trésorerie de l'entreprise.

La comptabilisation des règlements

Elle consiste à procéder à l'annulation d'une créance ou d'une dette en contrepartie d'une augmentation ou d'une diminution des disponibilités, même pour les règlements au comptant, la dette ou la créance ne sont dans ce cas constatées que pour un temps très court.

Le processus d'investissement-financement : acquisition d'une immobilisation financée partiellement ou totalement à l'aide d'un emprunt bancaire ; cession d'une immobilisation

Le processus est en général plus long et plus complexe que dans le cas précédent. Il faut clairement distinguer l'investissement de son financement pour que l'élève dissocie sans ambiguïté le règlement au fournisseur d'immobilisation des sorties de trésorerie relatives aux échéances de l'emprunt. Cette distinction permet en outre d'établir clairement que le transfert de propriété du bien acquis est indépendant du remboursement de l'emprunt.

Acquisition d'une immobilisation corporelle

Il peut être utile à ce niveau de différencier les immobilisations corporelles des autres immobilisations (incorporelles ou financières).

Il est important de distinguer les immobilisations corporelles amortissables des immobilisations corporelles non amortissables (terrains) et justifier le traitement différencié.

Remarques :

- les avances et acomptes sur commandes d'immobilisations ne sont pas au programme ;
- les frais sont systématiquement incorporés au coût d'entrée ;
- le cas des immobilisations amortissables constituées de composants ayant des durées d'utilisation différentes doit être envisagé.

Le financement d'une immobilisation

Les deux modes de financement envisagés ici sont clairement l'utilisation de la trésorerie disponible et/ou le recours à l'emprunt bancaire.

Seule la lecture d'un tableau d'amortissement d'emprunt bancaire est demandée. Le tableau est fourni, les élèves doivent le lire et expliciter son contenu, mais n'ont pas à effectuer de calculs. En revanche, ils doivent pouvoir extraire les informations nécessaires à l'enregistrement comptable des opérations.

La construction d'un plan d'amortissement d'immobilisation

Il s'agit ici de traduire l'amortissement d'une immobilisation acquise en début ou en cours d'exercice, selon une approche économique, c'est-à-dire en utilisant la modalité qui traduit le plus fidèlement possible la consommation des avantages économiques attendus de l'usage de l'immobilisation.

La notion d'amortissement économique ne peut pas être réduite à une approche systématiquement linéaire. Il est attendu de montrer des exemples d'amortissements sur la base d'unités physiques de production ou d'autres critères caractérisant l'utilisation réelle du bien amorti.

Les valeurs résiduelles sont exclues dans l'élaboration du plan d'amortissement.

Attention, l'accent doit être mis sur le risque de confusion possible entre l'utilisation d'un même terme pour parler de l'amortissement d'une immobilisation et de l'amortissement de l'emprunt qui a permis son financement.

La cession d'une immobilisation corporelle

L'enregistrement comptable de cette opération peut se comparer, dans son mécanisme comptable, à l'enregistrement d'une vente par l'entreprise. Il est important de souligner le **caractère exceptionnel** d'une telle opération (en ce sens qu'elle n'est pas représentative de l'activité courante, habituelle de l'entreprise). La régularisation de la cession sera étudiée dans le thème suivant (ajustement de la dotation aux amortissements, sortie du patrimoine).

Question 4 - Comment organiser les traitements pour répondre aux besoins de l'entreprise ?

Les questions précédentes ont montré la nécessité de la construction d'une image financière de l'entreprise, et de la mise en œuvre d'un langage commun et normalisé pour la production de cette information. Le modèle comptable de la partie double étant posé, il est nécessaire d'envisager les modalités de construction de l'information financière. Bien que celles-ci soient en partie fixées par la réglementation, les besoins de gestion spécifiques de l'organisation, ainsi que les évolutions des technologies de l'information, sont d'autres éléments qui influencent l'organisation du cadre des traitements comptables. Il convient d'analyser comment l'entreprise prend en compte ces déterminants dans son organisation comptable.

Les premiers éléments de réponse à la question de gestion sont donnés par le Code de commerce et le plan comptable général, qui fixent le cadre dans lequel la production d'information financière doit être établie. À l'intérieur de ce cadre normalisé, l'entreprise dispose de marges de manœuvre pour adapter le plan de comptes à ses besoins propres.

Sans chercher à faire acquérir une connaissance exhaustive du plan de comptes, l'élève est amené à en maîtriser les règles de construction, et à identifier les possibilités d'adaptation laissées à l'entreprise en fonction de son activité et des besoins d'informations pour la gestion.

Placé alternativement en position d'observateur, d'utilisateur, ou de producteur de l'information comptable, l'élève devra repérer le rôle et l'importance des pièces justificatives, comprendre les mécanismes de reports d'information entre les différents documents comptables, tout en intégrant les apports de l'automatisation en ce domaine.

Remarque : l'étude ne saurait se limiter à une présentation d'un ordre chronologique "document – saisie au journal – report dans les comptes – reports dans la balance de contrôle", qui n'a plus cours du fait de l'automatisation des reports et du contrôle de la partie double.

La structuration des traitements et l'apport de l'automatisation peuvent être observés à partir du traitement d'un processus par un progiciel de gestion intégrée (PGI) ou un progiciel de comptabilité :

- automatisation du contrôle de la partie double,
- report automatique dans les comptes dès la saisie de l'opération,
- utilisation de guides ou masques de saisie, outils d'analyse "natifs" du PGI (par exemple, balances partielles, analyse des ventes et des achats, documents de synthèse, SIG).

Pour comprendre les étapes du traitement, l'élève, placé en situation de répondre à un besoin, un problème ou une question d'une partie prenante, sera amené à interroger une base

comptable. Il est possible d'envisager des questions en provenance d'un dirigeant, d'un associé, d'un client, d'un fournisseur, d'un représentant d'un organisme public.

Les apports des progiciels dans le domaine de la recherche d'information et du contrôle seront montrés.

Pré-requis et transversalités

Programme de sciences de gestion de première STMG :

L'enseignant pourra s'appuyer sur les représentations comptables issues de la classe de première. Le programme de Sciences de gestion a permis d'aborder les notions de valeur financière au travers du bilan et du résultat. Les élèves ont donc été en situation de visualiser et interpréter certains comptes, mais sans se soucier de la codification et des techniques sous-jacentes qui ont permis de les alimenter.

L'enseignant prendra aussi appui sur les capacités et connaissances du thème **Information et intelligence collective** (système d'information, progiciels de gestion et processus de gestion).

Programme de management de première STMG : notions de contrôle de la performance en management.

Attendus et limites

Le plan de comptes : catégories de comptes, codification et adaptation à l'organisation.

Le plan comptable définit de façon précise les classes, sous classes et codes des comptes. La maîtrise des principes et règles de codification est nécessaire pour l'élaboration et la compréhension d'une information financière conforme à la contrainte réglementaire.

Dans un contexte qui décrit précisément les activités de l'entreprise, il est possible d'observer comment le plan de comptes est adapté en fonction des produits ou services rendus. Peuvent être cités à titre d'exemple :

- la subdivision des comptes d'achats, de stocks, de ventes, en cohérence avec les besoins de gestion des activités (TVA à des taux différents, calculs de marges, analyses des charges ou du chiffre d'affaires) ;
- la création et l'utilisation de comptes auxiliaires pour les tiers, pour assurer un suivi individuel de ceux-ci ;
- l'adaptation des comptes d'immobilisations aux matériels spécifiques de l'entreprise, notamment les comptes liés aux composants ;
- la création d'un compte de banque pour chaque établissement bancaire.

L'étude du plan de compte sera l'occasion de :

- mettre en exergue la distinction fondamentale entre les comptes des classes 1 à 5 et les comptes de charges et produits (classes 6 et 7) ;
- de présenter par exemple les valeurs mobilières de placement dont l'étude est nécessaire pour le thème "Analyser la situation de l'entreprise" ou de revenir sur la distinction des immobilisations corporelles des immobilisations incorporelles.

L'articulation des documents comptables : pièces justificatives, journaux, grand livre, balances, documents de synthèse

La production de l'information financière est un processus. À ce titre, elle implique des étapes et l'existence, souvent obligatoire, d'un ensemble de documents sources et de documents résultats. Ces derniers, bâtis à partir d'une même source d'information, l'évènement ou la transaction, sont liés et articulés entre eux.

Cette articulation peut s'observer à partir :

- des contrôles et vérifications effectués entre les divers documents du processus achat/vente,
- du passage d'un système de report manuel à son automatisation complète proposée par les logiciels,
- de l'évolution du rôle de la balance, d'un instrument de contrôle à un instrument de gestion.
-

Les étapes : acquisition et exploitation, contrôles, conservation de l'information

L'exigence, formulée par la réglementation comptable, de la présence d'une pièce justificative à l'origine de tout enregistrement, détermine une forme d'organisation de la production d'informations financières. Ainsi, à chaque étape, la traçabilité et le contrôle de toute information qui figure sur un état comptable, doivent être assurés. Les outils et technologies de l'information prennent une part importante dans ce processus et influencent la nature même du travail.

L'élève est placé en situation de réponse à un problème ou besoin de gestion. Cela peut se concrétiser par diverses démarches :

- chercher la solution en remontant les étapes du traitement dans la base d'informations comptables et les différents documents : par exemple, répondre au refus de paiement d'un client en remontant le flux d'informations jusqu'au document d'origine ;
- repérer ou retrouver les pièces justificatives : par exemple, justifier le solde d'un compte de tiers, retrouver les mouvements justifiant une quantité en stock ;
- ou inversement, constater les effets sur les documents de synthèse d'un évènement enregistré ;
- réaliser des contrôles sur les comptes de tiers, en s'appuyant sur un lettrage.

Acquisition et exploitation de l'information

La pièce justificative est la source primaire et obligatoire de tout enregistrement.

L'acquisition peut prendre diverses formes :

- saisie à partir d'un document qui nécessite une analyse,
- acquisition automatisée : par numérisation et reconnaissance des documents ; par intégration depuis un autre logiciel ou depuis une autre application d'un PGI ; par automatisation des écritures (système d'abonnements).

Contrôles

L'évolution de la comptabilité se caractérise par un degré d'automatisation croissant de la saisie, entraînant une augmentation de la part des activités de contrôle et vérification de l'information.

Exemples d'exploitation et de contrôles :

- sur les comptes de trésorerie, en utilisant l'état de rapprochement ;
- lettrage des comptes de tiers.

Le lettrage et le rapprochement bancaire sont des techniques permettant de repérer d'éventuelles anomalies. Il est important, une fois l'anomalie repérée, d'en tirer les conséquences : régularisation des enregistrements comptables, modification des procédures organisationnelles, changements des règles de gestion.

Conservation de l'information en fonction de son intérêt et des obligations légales

L'entreprise a intérêt à conserver les informations comptables et financières :

- dans une perspective de réponse aux obligations légales de conservation des preuves de son activité ;
- dans une perspective de gestion, par exemple pour comparer l'évolution de ses ratios de performance dans le temps, ou pour régler d'éventuels litiges avec les tiers.

Les règles en matière de preuve et de conservation des documents seront abordées. Il sera fait mention de l'évolution de la preuve par documents numériques.

Question 5 - Qu'apporte l'environnement technologique au traitement de l'information financière?

Cette question pourra être abordée de manière transversale avec les deux précédentes.

Construire une image de l'entreprise suppose la mise en œuvre d'outils, en particulier de technologies d'information et de communication. L'environnement technologique de la gestion finance est en constante mutation. L'usage de progiciels spécialisés dans la fonction comptable a progressivement remplacé une comptabilité longtemps manuscrite. L'évolution récente est marquée par un besoin d'intégration croissant des systèmes d'information, et le système d'information comptable se trouve alors impliqué dans un système d'information plus large, englobant les autres fonctions de l'entreprise, avec lesquelles il s'agit de communiquer et d'échanger.

Cette intégration, rendue possible par les progiciels de gestion intégrée (PGI), modifie en profondeur les processus comptables et l'organisation des activités. La dématérialisation et l'externalisation (technologies de l'informatique en nuages "Cloud" ou modalités «Software as a service») sont d'autres évolutions majeures de l'environnement technologique, qui affectent la comptabilité.

Il s'agit donc d'aborder ces technologies comme outils d'étude, permettant d'analyser l'organisation des activités comptables en relation avec les autres fonctions, et comme objet d'étude, en analysant leurs fonctionnalités.

Le traitement de l'information financière, en tant que processus, est impacté par les outils et technologies mises en œuvre. L'organisation du travail, la répartition des autorisations d'accès aux données et aux traitements sur les données, peuvent être contrôlées par les progiciels de gestion.

L'environnement informatique affranchit l'utilisateur comptable d'un certain nombre de tâches de contrôles et lui garantit une certaine fiabilité quant à l'élaboration des documents.

Le traitement de l'information en matière de gestion et finance doit néanmoins répondre aux mêmes exigences de sécurité que celles qui sont liées aux autres activités des organisations, en particulier en termes d'accès aux données, de protection, de sauvegarde des données, d'identification et d'authentification des utilisateurs.

Remarque : dans le cadre de l'évaluation du projet en terminale, il est prévu la démonstration pratique avec l'utilisation d'un environnement technologique donné.

Pré-requis et transversalités

Programme de sciences de gestion de première STMG :

Cette question mobilise les notions de système d'information (acteurs et rôles), processus, logiciels de gestion, workflow.

Attendus et limites

Organisation des activités au sein du système d'information comptable

L'organisation du travail d'un service comptable dépend à la fois de l'environnement technologique choisi et du degré de spécialisation des postes de travail. Dans certaines entreprises, le ou les comptables ont des fonctions polyvalentes ; dans d'autres, généralement de plus grande taille, les comptables se spécialisent par domaine (par ex : comptabilité-clients, comptabilité-fournisseur, paye...). Il en découle d'ailleurs, l'éclatement du journal unique en journaux divisionnaires : la notion de journal divisionnaire sera abordée au travers de l'observation du mode de fonctionnement des logiciels comptables.

La définition des droits d'accès à tout ou partie d'une base d'information est étroitement liée à la répartition des tâches et des responsabilités au sein de l'organisation. Le fait par exemple de pouvoir saisir dans un journal divisionnaire et pas dans un autre, suppose que les droits aient été attribués en fonction de l'organisation des tâches.

La répartition des missions sera observée à partir de situations concrètes ou simulées, respectant les principes de division du travail comptable dans un objectif d'efficacité, de fiabilité et de sécurité. La question de la division des journaux, de la séparation entre travaux de trésorerie et opérations commerciales pourra être abordée.

Cette analyse sera mise en relation avec l'organisation du système d'information tant du point de vue organisationnel que technique.

La configuration du système d'information (réseau, PGI), les types de droits et autorisations d'accès à l'information seront présentés en cohérence avec la répartition des missions envisagée ci-dessus.

Il est possible d'observer comment les outils logiciels permettent de mettre en place des procédures de validation des informations saisies, mais aussi des circuits de traitements successifs et/ou automatisés. Par exemple, l'écriture d'un règlement fournisseur sera saisie ou générée par un comptable, mais devra être validée ensuite par le trésorier ou le dirigeant.

Leur utilisation et leur observation permettront de percevoir la traduction concrète de la division des tâches et des autorisations accordées aux acteurs.

Progiciel de gestion comptable, progiciel de gestion intégré (PGI)

Les technologies de l'information dans le domaine de la gestion et finance s'appuient essentiellement sur des progiciels spécialisés de comptabilité, ou plus récemment, sur les PGI.

Il s'agit de mieux appréhender les solutions fonctionnelles proposées aux entreprises en matière de gestion et finance. Au travers de leur utilisation concrète, l'élève mènera une analyse des fonctionnalités offertes et des principaux services proposés.

Progiciel de gestion comptable

Les progiciels de gestion comptable, spécialisés sur cette fonction de l'entreprise, offrent des services performants dans tous les domaines de la gestion et finance : comptabilité, gestion fiscale, gestion de trésorerie, états de synthèse. Ils constituent une part importante des équipements de TPE/PME.

Ces progiciels de gestion comptables sont souvent proposés en « familles » : gestion commerciale (facturation) comptabilité, paie, gestion des immobilisations. Cependant, ils n'atteignent pas le degré d'intégration et la diversité des activités couvertes par un PGI, et leurs insuffisances seront mises en évidence.

Progiciel de gestion intégré (PGI)

Les progiciels de gestion intégrée (PGI) sont des outils permettant de **globaliser tout le système d'information**, autour d'une base de données unique et partagée par de multiples utilisateurs. Avec cette logique d'intégration, le progiciel a la capacité de récupérer automatiquement et quasi instantanément toute l'information à tous les niveaux de l'entreprise.

Les caractéristiques sont diverses :

- gestion effective de plusieurs domaines de l'entreprise,
- gestion de la collaboration entre processus,
- référentiel unique: base de données unique,
- possibilité d'adaptation aux règles de gestion spécifiques de l'entité,
- administration centralisée du sous système applicatif,
- uniformisation des interfaces homme-machine.

La pratique d'un PGI permet de schématiser l'environnement technologique, choisi en fonction du contexte de l'entreprise. Ce sera l'occasion d'aborder les différentes structures client/serveur, et les solutions hébergées ou externalisées, uniquement sur le plan fonctionnel, sans étudier les aspects techniques.

Sécurité des traitements, techniques de sauvegarde

L'environnement technologique permet de résoudre aisément certains problèmes simples liés à la fiabilité des traitements en ce qui concerne les calculs et la détection des erreurs. En revanche, il fixe de nouvelles règles en matière de sauvegarde et de protection des données comptables et financières.

Il est essentiel que les élèves prennent conscience du fait que l'information en général, et les données en gestion et finance en particulier, constituent une "matière première" sans laquelle aucune activité ne peut être envisagée. Il est donc primordial de considérer les sauvegardes et la sécurité dans les traitements comme des activités à part entière dans les organisations.

Sécurité des traitements

L'entreprise doit répondre à des obligations légales concernant la conservation et la protection des données. Elle doit également être en mesure d'interdire l'accès à certaines données stratégiques qui sont par nature confidentielles. Elle doit donc se prémunir contre les tentatives d'intrusion dans son système d'information et de destruction des données.

La pratique de plus en plus répandue de l'échange de données informatisées (EDI) nécessite également d'accorder une attention particulière à la question de la sécurité dans les procédures de transfert de ces données.

Techniques de sauvegarde

Les techniques de sauvegarde des données informatisées englobent la question du support et du lieu utilisés (supports conservés tels que disques numériques, supports magnétiques, serveurs spécialisés et géographiquement séparés ou externalisation des sauvegardes).

Aborder ces techniques suppose également d'inclure la question de l'outil utilisé (simple transfert de données par copie ou utilisation d'un logiciel spécialisé de sauvegarde), celle des données qu'il convient de sauvegarder, celle de la fréquence des sauvegardes (fonction du niveau de risque que l'organisation est prête à courir en cas de destruction), celle de la restauration des données sauvegardées.

THEME 2 – ANALYSER LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

Question 1 - Comment synthétiser fidèlement l'image de l'entreprise ?

Pré-requis et transversalités

Les approches de la notion de valeur, de ses différentes formes, constituent une base essentielle de compréhension des différentes opérations d'évaluation comptable avant l'établissement des documents de synthèse ainsi que des principes comptables adoptés.

Par ailleurs, il est utile d'avoir compris le rôle du système d'information comptable dans le traitement des opérations d'ajustement des valeurs d'origine mais aussi dans l'articulation de l'information comptable pour parvenir aux documents de synthèse.

De même, l'étude en première des interactions entre les acteurs de l'organisation, de l'impact des jeux relationnels, du poids de la culture de l'entreprise, du rôle des technologies dans la transformation de l'information en ressource ou dans la création d'une intelligence collective, des synergies positives ou négatives qui s'établissent au sein des entreprises..., peuvent être reliées à la notion de valeur (notamment de valeur immatérielle) et donc à l'importance des principes comptables en vigueur (ainsi qu'à leur limites).

Attendus et limites

Il s'agit de cerner tout d'abord la notion d'image (une représentation de l'entreprise reposant sur certaines normes et pratiques sociales). Les états de synthèse comptables sont une modalité de représentation d'une entreprise mais il en existe bien d'autres : par exemple, le bilan social vu en classe de première.

Ensuite il s'agit de réfléchir à la fidélité de cette image (ses enjeux, ses limites) afin de comprendre, à partir des mécanismes comptables en vigueur :

- les travaux devant être effectués pour tendre vers cette image fidèle ;
- mais aussi leur impact, tant sur le niveau du résultat que sur la structure financière apparente de l'entreprise.

Le lien peut être rappelé au regard des différentes parties prenantes de l'entreprise afin de comprendre l'usage interne et/ou externe fait des états de synthèse.

Exercice comptable et inventaire

L'entreprise a besoin d'apprécier régulièrement sa capacité à dégager de la valeur, un résultat. Pour ce faire, le découpage de l'activité en **périodes** est indispensable, afin de « faire le point » sur la situation de l'entreprise. Il est important que le découpage par année soit perçu à la fois comme une norme (cf. le Code de commerce) et comme une nécessité pour un pilotage pertinent de l'entreprise.

L'année est contingente à l'activité de l'organisation, elle n'est pas obligatoirement calquée sur l'année civile. Cette périodicité de 12 mois peut d'ailleurs faire l'objet d'une réflexion sur la notion de temps de production des états financiers. Une illustration avec des rythmes de production des comptes semestriels, trimestriels, fournis par l'actualité boursière, est utile

pour cette réflexion sur les différentes problématiques du temps de la production de l'information comptable.

De même, dresser un état de la situation patrimoniale de l'entreprise amène à s'interroger sur les facteurs d'appréciation ou de dépréciation de certains biens, sur la réalité de la présence et de la valeur du patrimoine au sein de l'entreprise, sachant que ces éléments ne sont pas nécessairement transcrits, actualisés au niveau des comptes.

Le rapprochement de l'information existante dans les comptes avec un état qui correspond à la réalité physique des éléments du patrimoine et qui autorise sa valorisation (inventaire) est importante et à relier aux principes comptables, pour un objectif d'image fidèle.

Concernant l'inventaire **le coût de chaque entrée est fourni** (sur la base du coût moyen pondéré).

Les principes comptables : prudence, indépendance des exercices, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes

Les principes comptables doivent être compris comme garants d'une approche de qualité et de fiabilité de l'information comptable, pour les besoins des différentes parties prenantes. Il en découlera naturellement les règles de suivi des opérations tant en interne qu'en externe.

À ce titre, il convient de ne pas se limiter à des définitions mais de puiser dans différentes lectures et illustrations permettant une véritable approche de la « philosophie » comptable, afin d'illustrer et faire comprendre ces éléments fondamentaux du cadre comptable. Autrement dit, il s'agit de faire comprendre aux élèves que la transposition dans les comptes d'une entreprise d'une opération physique ou financière non encore rencontrée se fonde sur une réflexion mobilisant les principes comptables : par exemple, que dois-je faire si : une partie du stock est parti en fumée ? J'ai beaucoup plus roulé avec un camion que les années précédentes ? Un client conteste depuis plusieurs mois le montant d'une facture ?

Il est à noter que le nombre de principes à aborder a été volontairement limité pour se focaliser sur les fondamentaux.

L'évaluation et les traitements à la clôture de l'exercice :

- **des stocks**
- **des charges et des produits**
- **d'amortissements économiques**
- **des dépréciations des actifs**
- **d'une cession d'une immobilisation corporelle amortissable.**

La prise en compte des principes comptables justifie la **régularisation des comptes** en fin d'exercice. Il est important que les élèves comprennent bien la finalité de chacune des formes de régularisation au travers des étapes suivantes, à partir d'une situation donnée (avant régularisation) :

- analyse du problème posé ;
- repérages du ou des principes comptables en jeu ;
- proposition de la ou des solutions de régularisation.

Il peut être intéressant de montrer l'incidence de ces régularisations sur le résultat de l'entreprise ou sur les postes de bilan concernés à l'aide d'exemples concrets, afin que l'élève perçoive bien l'impact de ces régularisations.

En outre, chaque que cela est nécessaire, il faut envisager le processus dans le temps (jusqu'au dénouement final, en particulier si l'opération s'étale sur plusieurs exercices).

Certains points méritent des **précisions complémentaires** :

① Il convient de bien insister sur la définition des différents items, **en particulier la notion d'amortissement**, afin d'éviter les confusions et favoriser la capacité à appréhender ces termes dans d'autres circonstances :

- la notion d'amortissement est assimilable à la notion d'étalement de la charge. Elle est utilisée tant pour les amortissements de biens que les amortissements des emprunts ;
- la notion d'amortissement économique ne peut pas être réduite à une approche systématiquement linéaire (voir supra) ;
- l'amortissement par composants est évoqué.

② Rappel : la **valeur résiduelle** du bien ne fait pas partie du programme et n'a pas à être étudiée. En revanche, au regard de l'**acquisition**, les **frais** sont intégrés au coût d'entrée.

③ Le traitement des **stocks** constitue une phase où l'ensemble du processus doit être pris en compte : la dimension évaluation et régularisation des valeurs des stocks (en raison des logiques comptables en vigueur) et la dimension dépréciation des stocks (en fonction d'événement de nature économique, commerciale ou autre...).

④ L'approche de la régularisation des charges et des produits peut être l'occasion de mettre en évidence la notion de **pertinence** : jusqu'où va-ton dans cette régularisation ?

⑤ La cession d'un bien peut également être vue avec une approche globale :

- la cession qui conduit à constater le produit de la vente à la date de l'opération (voir supra) ;
- les écritures de régularisation de fin d'exercice avec leur justification économique ;
- l'impact de ces écritures sur le niveau du résultat, sur les postes de bilan voire sur la traduction dans les états de l'annexe, ce qui permet de faire le lien avec les documents de synthèse.

Nota : le traitement d'une cession d'une immobilisation corporelle donne l'occasion de revenir sur la notion de **charges exceptionnelles** et **produits exceptionnels**.

Les documents annuels de synthèse en système de base : compte de résultat, bilan et annexe

Ils sont l'aboutissement des différentes opérations réalisées. Le **cheminement de l'information** comptable jusqu'à l'élaboration des documents de synthèse et de l'annexe doivent être compris.

L'élève n'a pas à construire ces états de synthèse mais il convient qu'il puisse retrouver l'origine des informations qu'ils comportent et comprendre la logique de construction de ces documents.

L'utilisation des TIC peut être particulièrement pertinente pour visualiser rapidement les impacts des différentes opérations.

L'annexe doit être bien comprise comme indispensable à la compréhension des états comptables.

L'articulation de l'annexe avec les documents de synthèse doit être maîtrisée. L'annexe permet de mettre en évidence l'évolution de la situation de certains postes entre deux exercices et illustre le lien entre « clôture » et « ouverture ».

Le travail sur l'annexe constitue également une occasion de clarifier la finalité de certaines opérations comptables pour introduire l'analyse financière. Il est facile à réaliser à partir des procédures et des traitements automatisés des logiciels.

Question 2 - Qu'est-ce qu'une entreprise performante ?

Pré-requis et transversalité

Au cours de l'année de première, la performance a été abordée sous ses diverses dimensions (commerciale, financière, sociale), en établissant la problématique qui lie les résultats et les aspirations des différents acteurs.

La performance a par ailleurs été définie comme la combinaison de l'efficacité et de l'efficience et mise en évidence sous la forme d'indicateurs. De même, les mécanismes de création de valeur et la traduction de la valeur financière au niveau du bilan comptable ont été observés.

Les notions de performance financière, de rentabilité et de profitabilité ne sont donc pas nouvelles pour l'élève et il convient de rappeler ce lien avec le programme de sciences de gestion de première.

Attendus et limites

Analyse de la profitabilité

L'information financière produite par la comptabilité permet, grâce à une analyse, de porter un jugement sur la situation financière de l'entreprise et sur son niveau de performance. Cela amène à se poser la question de la **profitabilité de l'entreprise et de sa mesure**.

Dans un premier temps, il s'agit de revenir sur la **valeur ajoutée (VA)**, notion centrale de la création de valeur par l'entreprise déjà vue en classe de première. Elle est déterminée à partir de la différence entre le total de la production de l'exercice (et de l'éventuelle marge commerciale) et celui des consommations en provenance des tiers. Il est évidemment exclu de faire des retraitements (personnel extérieur, crédit-bail...). En revanche, il est intéressant de rappeler l'utilisation de ce concept dans d'autres approches, celle de la création de richesse économique nationale (PIB) ou de base à la taxation de cette richesse au plan fiscal, avec la TVA.

L'**excédent brut d'exploitation (EBE) ou l'insuffisance brute d'exploitation (IBE)** est l'indicateur essentiel de la performance économique de l'entreprise au sens strict (exploitation). Il est déterminé à partir de la valeur ajoutée, à laquelle on ajoute éventuellement des subventions d'exploitation (en justifiant l'existence de ces subventions) et on soustrait les impôts et taxes, ainsi que les charges de personnel.

Il est important de faire ressortir que l'EBE représente un excédent **potentiel** de trésorerie généré par les activités d'exploitation de l'entreprise sur la période d'observation (certaines ventes réalisées au cours de la période n'ont pas encore été encaissées ; à l'inverse, certaines charges enregistrées dans les comptes n'ont pas encore été effectivement décaissées...).

Le **résultat d'exploitation (RE)** est, par définition, la différence entre les produits et les charges d'exploitation (mis en évidence dans le compte de résultat en liste) ; il convient de souligner qu'il diffère du solde précédent essentiellement par des charges et produits **calculés** (qui ne sont pas décaissables ou encaissables) liés aux amortissements et aux dépréciations. On peut également citer quelques produits et charges relevant des comptes 65 et 75 (redevances, pertes sur créances irrécouvrables).

Le **résultat courant avant impôt (RCAI)** permet de prendre en compte les éléments financiers ; on se limite aux charges d'intérêt et aux revenus des placements (les autres éléments financiers ne sont pas au programme). Ce solde permet, dans une démarche pédagogique, de montrer l'incidence de l'endettement sur la rentabilité lors de l'analyse de cette dernière et de mettre en évidence l'effet de levier.

L'élève doit être capable de déterminer les quatre soldes précités (VA, EBE, RE et RCAI) à partir des données fournies sur une entreprise (en particulier du compte de résultat). Il n'est pas envisagé de lui faire remplir le tableau des SIG (même si le cadre lui est fourni) ; en revanche, il peut être amené à utiliser un tableau complété pour étayer ses commentaires dans le cadre d'un diagnostic.

La **capacité d'autofinancement (CAF)** est égale à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables d'une période donnée. Elle est donc logiquement calculée à partir de l'**EBE** et correspond à l'extension de la notion d'EBE à l'ensemble des activités de l'entreprise, donc en prenant en compte les impacts des opérations financières et exceptionnelles. On note que l'impact des cessions d'immobilisation (comptes 675 et 775) n'est pas pris en compte dans la CAF qui se limite aux seules opérations courantes. Il est donc préférable d'analyser l'impact de ces cessions dans le cadre de la politique d'investissement-financement.

En complément, pour illustrer la logique d'équilibre du modèle comptable, on peut faire observer qu'on retrouve le montant de la CAF à partir du résultat net en neutralisant les charges et produits calculés (dotations/reprises/valeur nette comptable des éléments d'actif cédés) ainsi que l'impact des produits de cessions d'immobilisations.

Dans ce point, la CAF est analysée en tant qu'indicateur global de la richesse potentiellement dégagée par l'entreprise au cours de la période d'observation. Dans un point suivant, elle sera abordée en tant que ressource de financement majeure pour le maintien ou le développement de l'activité de l'entreprise (en faisant la décomposition, déjà abordée en classe de première, entre autofinancement et dividendes).

Pour éclairer l'analyse de la performance de l'entreprise étudiée, l'élève peut être amené à déterminer des ratios entre des indicateurs (physiques ou financiers), dont les définitions sont fournies (voire qui sont directement calculés), afin de faire plus facilement des comparaisons dans le temps et/ou dans l'espace.

Analyse de la rentabilité

La notion de performance amène par ailleurs à mettre en évidence l'articulation entre deux logiques : la logique managériale (point de vue du manager) et la logique financière (point de vue de l'actionnaire) au travers de l'analyse de la rentabilité.

Rappel de notions abordées en classe de première : alors que la **profitabilité** d'une entreprise est mesurée par le **niveau de résultat** dégagé par un **volume d'activité donné** (par exemple, sur la base d'un ratio de type RE/CA ou RCAI/CA), la **rentabilité** est mesurée par le rapport entre le **résultat obtenu** et les **capitaux mis en œuvre pour l'obtenir**.

D'un point de vue économique, on rapporte un résultat économique (EBE, RE ou RCAI) aux capitaux économiques mobilisés par l'exploitation, à savoir immobilisations brutes + BFRE³, pour obtenir la rentabilité économique.

D'un point de vue financier, on rapporte le résultat net (donc après impôt) aux capitaux propres.

On montre l'incidence de l'endettement sur la rentabilité financière (effet de levier) en partant d'une structure d'exploitation donnée et en faisant varier le niveau d'endettement pour voir l'impact sur la rentabilité financière : par exemple, actif économique investi de 10 000 et résultat d'exploitation de 100 (donc rentabilité économique : 10%) ; si l'entreprise n'est pas endettée, les capitaux propres sont égaux à l'actif économique soit 10 000 et le résultat net est de 667 avec un taux d'impôt de 331/3 % soit une rentabilité financière de 6,67 % ; si l'entreprise est endettée à hauteur de 50%, les capitaux propres ne sont plus que de 5 000 mais les charges financières viennent grever le résultat net pour leur montant net d'impôt. En faisant varier le coût de la dette, on observe les effets bénéfiques ou non de l'endettement sur la rentabilité financière (bénéfique si le coût de la dette est inférieur à 10%).

Affectation du résultat

La politique d'affectation du résultat se place dans un cadre général, sans entrer dans des considérations propres à l'entreprise individuelle où à l'entreprise sociétaire.

Le résultat est affecté :

- en réserves obligatoires (selon la loi : réserve légale ; selon les statuts : réserves contractuelles/statutaires) ;
- en réserves facultatives ;
- en distribution de dividendes ;
- en report à nouveau.

Il convient de considérer en premier lieu les **obligations de l'entreprise** (légalles ou contractuelles) avant de passer à la politique de l'entreprise en matière **d'arbitrage entre distribution** des bénéfices (dividendes) et **conservation** pour les besoins futurs de l'entreprise (mise en réserves), L'impact sur le bilan de ces mouvements doit être analysé.

Il ne s'agit donc pas d'entrer dans les subtilités des définitions, l'élève doit appréhender la relation qui existe entre la finalité de l'entreprise, l'origine de son financement et le régime de

³ Nous verrons infra que pour des raisons de simplification, la distinction entre le BFRE et le BFRHE n'est pas abordé à ce niveau d'étude : le BFR étudié correspond dans les faits au BFRE.

liberté, d'interdiction ou d'obligations légales qui s'imposent à elle quant à l'affectation du résultat.

Il est important de **ne pas se limiter à une simple présentation de l'affectation** du résultat mais de bien relier cette opération à un acte politique de la vie de l'entreprise, vis-à-vis de ses parties prenantes, au regard de sa stratégie de développement. Le développement de l'entreprise est conditionné à la politique de l'entreprise vis-à-vis de ses associés ; il s'agit de mettre en évidence la relation qui existe entre le niveau de distribution des dividendes et la capacité des actionnaires à répondre aux futures augmentations de capital et à soutenir la politique de l'entreprise. Différents exemples relatifs à des entreprises (PME familiales, grandes entreprises, groupes cotés en bourse...) permettent de cerner la diversité des attentes des propriétaires du capital et illustrent la complexité de la relation entre managers et actionnaires.

L'affectation du résultat est également l'occasion de revenir sur la notion d'**impôts sur les bénéficiaires** (et non spécifiquement sur les sociétés). Ces derniers peuvent être mis évidence par une approche simplifiée du calcul de cet impôt sur le bénéfice.

Question 3 - Pourquoi la structure financière de l'entreprise doit-elle être équilibrée ?

Pré-requis et transversalité

La réflexion réalisée au cours de l'année de première, notamment au regard de l'analyse de l'activité humaine, est utile pour cerner l'importance des catégories de postes que l'on retrouve au sein du bilan et du compte de résultat, notamment sur les thématiques charges *versus* investissements ou produits *versus* ressources.

Les réflexions autour de la valeur, de la comptabilisation des informations et de la nécessité de les corriger (voir la première question de ce thème) sont utiles pour prendre le recul nécessaire au diagnostic de la situation financière de la société.

Attendus et limites

Il s'agit de porter un jugement sur la situation financière de l'entreprise et ses possibilités de développement à travers l'étude des cycles d'exploitation, d'investissement et de financement que permet l'analyse du bilan fonctionnel.

Analyse fonctionnelle

La **construction du bilan fonctionnel** doit permettre de mettre en évidence puis d'étudier la cohérence du cycle d'exploitation, d'investissement et de financement de l'entreprise.

① L'analyse **du cycle d'exploitation** (stocks, créances clients, dettes fournisseurs) permet de comprendre la notion de **besoin en fonds de roulement d'exploitation**.

Dans le cadre d'une approche dynamique du BFR, il est nécessaire de montrer l'impact de la variation du niveau d'activité sur les postes de stocks, clients et fournisseurs et sur le montant du BFR.

Cette approche permet de mettre en **évidence** le lien entre :

- d'une part, le niveau de ce besoin de financement du cycle d'exploitation ;
- d'autre part, le volume de chiffre d'affaires, le type d'activité, mais également la durée du processus de production et les usages en matière de règlement des clients et des fournisseurs.

Il est intéressant à ce stade de se pencher sur **les durées de rotation des stocks et les délais de paiement des clients et des fournisseurs** et de faire varier ces différents délais pour montrer leur impact sur le niveau du BFR. Une comparaison avec les données sectorielles permet de caractériser comme « satisfaisantes » ou « non satisfaisantes » les pratiques de l'entreprise dans ce domaine.

La mise en perspective de ces délais avec le niveau du BFR permet de comprendre l'intérêt de l'entreprise à réduire ses durées de stockage (pour tendre vers le stock zéro tout en évitant les ruptures de stock), de réduire la durée du crédit clients et d'augmenter les durées de règlement des fournisseurs. Ces constats doivent être relativisés par la prise en considération de la politique commerciale de l'entreprise (vis-à-vis de ses clients), sa politique d'achat et de production (qui influent sur le niveau des stocks) et ses relations avec les fournisseurs (dettes fournisseurs), afin de montrer le décalage qui existe entre ce qui serait souhaitable et des pratiques souvent différentes.

A l'issue de cette analyse, l'élève doit avoir compris que le BFR est lié aux décalages de paiement (décalages entre flux physiques et flux monétaires) et que ce besoin est **structurel**.

② Il est important de faire saisir à l'élève que ce besoin de financement, en raison de sa **permanence** dans le cycle d'exploitation, doit être financé par des **ressources durables**.

Quelle que soit la méthode utilisée, il convient d'adopter un cheminement qui suscite chez l'élève l'intérêt d'aller contrôler le mode de financement de l'entreprise, son adéquation aux besoins et donc l'analyser la structure financière.

③ Le BFR n'a pas être décomposé en BFRE et BFRHE dans la mesure où l'approche retenue à ce niveau est focalisée sur l'analyse de l'exploitation.

L'articulation entre FR, BFR et trésorerie nette

Le rapprochement des **investissements** (éléments durables de l'actif) et des **financements** (éléments durables du passif tels que les capitaux propres et les emprunts à long terme) permet de mettre en évidence le **FRNG**.

Il est important de faire comprendre deux éléments fondamentaux de l'approche fonctionnelle :

- la trésorerie nette est la **résultante** de l'évolution conjointe du FRNG et du BFR ; elle peut être évaluée à la clôture de l'exercice par la différence entre trésorerie active et trésorerie passive (par mesure de simplicité, les VMP sont considérées comme de la trésorerie ; la notion de CBC n'est abordée que pour illustrer la notion de trésorerie passive).

- le niveau de la TN va varier au cours du temps en fonction des variations du FRNG (relativement peu fréquentes au cours d'une période) et de celles du BFR (beaucoup plus fréquentes dans le cycle d'exploitation).

Les conséquences de la variation du FR et du BFR sur le niveau de la trésorerie doivent être maîtrisées. Cette analyse doit permettre de porter un jugement sur l'équilibre de la structure financière au regard de l'activité : plus ou moins capitalistique, de production ou de service, purement commerciale...

Diagnostic (formulation d'un jugement)

Au-delà de la seule appréciation des agrégats, la réflexion doit porter sur la formulation de **recommandations pour une amélioration de la structure financière** (proposition d'actions sur le FRNG ou le BFR). Ces recommandations sont l'occasion de compléter l'analyse en termes de FRNG, BFR et trésorerie nette par un examen :

- du **ratio d'indépendance financière**, (dettes financières + CBC) / (capitaux propres + amortissements, dépréciations et provisions), qui permet de juger du niveau d'indépendance financière de l'établissement vis-à-vis des organismes financiers et donc de la capacité d'endettement de l'entreprise ;

- de la **capacité de remboursement** ; il convient de tenir compte de la trésorerie potentielle dégagée par l'activité de l'entreprise. Le ratio (dettes+CBC)/CAF permet d'évaluer cette capacité de remboursement.

Ces ratios doivent être analysés les uns par rapport aux autres et comparativement aux valeurs moyennes du secteur d'activité concerné. Des simulations peuvent être faites pour démontrer l'impact d'une modification d'une variable sur le jugement global porté sur l'entreprise (par exemple, la baisse du niveau d'activité qui réduit la capacité de remboursement et remet en cause les marges de manœuvre en matière d'endettement, etc.).

Les ratios permettent une vision dynamique de la politique d'endettement de l'entreprise.

Différentes formules peuvent être retenues pour le calcul des ratios. Néanmoins, dans tous les cas, on évite de donner des normes quant aux valeurs devant être prises par les ratios, trop souvent avancées dans les ouvrages scolaires mais manquant de sens. L'élève doit comprendre que les ratios sont à relativiser, dans le temps et dans l'espace (secteurs d'activité, pratiques nationales...).

À noter que les documents fournis peuvent être déjà remplis ou instruits, les candidats devant « simplement » les commenter.

Au regard de l'analyse, il convient de rappeler par ailleurs que des éléments de contexte utiles doivent être fournis (et donc être exploités). Il s'agit de prendre en compte dans la réflexion et dans les propositions formulées **des éléments recouvrant les différentes dimensions des sciences de gestion**, de nature commerciale (marché, situation des concurrents), technologique, ou relevant des ressources humaines (effectifs, ancienneté, salaires, statut...), etc. qui enrichissent le contexte et sont en lien avec l'analyse des performances et de la structure financière de l'entreprise.

THEME 3 – ACCOMPAGNER LA PRISE DE DECISION

Question 1 -Faut-il s'endetter ?

L'objectif global est clairement indiqué dans le chapeau de présentation du thème dont relève la question : le choix des modes de financement (internes et/ou externes) relève de décisions d'arbitrage visant à assurer l'équilibre de la structure financière sur le long terme.

En termes de capacités, il est précisé qu'à partir d'une situation d'entreprise réelle ou didactisée, l'élève doit être capable :

- de repérer les différents modes de financement mobilisables ;
- d'identifier les paramètres qui vont influencer l'arbitrage entre modes de financement à long terme ;
- de comprendre les enjeux de cet arbitrage en fonction de la situation de l'entreprise et de sa stratégie.

Les connaissances à faire acquérir s'inscrivent dans cette perspective : il s'agit d'abord de connaître les caractéristiques des différents modes de financement cités, de repérer les facteurs dont ils dépendent, pour pouvoir ensuite expliciter les décisions d'arbitrage au regard de l'équilibre de la structure financière à long terme mais aussi de la performance de l'entreprise et de sa stratégie.

Il s'agit de repérer les différentes ressources puis d'analyser les choix envisageables. L'idée d'arbitrage est à mettre en relation avec l'idée de contingence, mais également de compromis sans que l'analyse en classe de terminale ne vise à une exhaustivité des choix possibles.

Pré-requis et transversalité

Programme de sciences de gestion de première :

Lors de l'étude de la question « Qu'est ce qu'une organisation performante ? », les notions liées à la performance financière intègrent la notion d'autofinancement.

Lors de l'étude de la question « La prise en compte du temps modifie-t-elle la décision ? » les élèves ont été amenés à utiliser la démarche prospective, à partir de l'étude de situations d'organisations concrètes et variées et d'outils de simulation, et à repérer, dans une organisation, en quoi des décisions prises à un instant peuvent affecter sa performance dans le futur (seuil de rentabilité et démarche budgétaire).

Programme de management des organisations :

Dans le thème 6 **Processus et diagnostic stratégiques**, parmi les composantes du diagnostic interne, la dimension financière fait l'objet d'une analyse. Le lien logique est donc fort entre les deux programmes et doit être l'objet ici d'un dialogue entre les enseignants concernés.

Attendus et limites

Les modes de financement mobilisables

Il n'y a pas lieu d'approfondir la notion d'emprunt bancaire au-delà de ce qui a été vu dans les thèmes antérieurs.

Celle d'autofinancement peut être limitée à la mise en œuvre effective du potentiel offert par la capacité d'autofinancement (en lien avec le thème 2).

Les apports en comptes courants des associés sont à présenter sans négliger de pointer leur originalité : internes car mobilisant des associés, ils se rapprochent des caractéristiques des ressources externes en ce qu'ils entraînent remboursement et versement d'intérêts. Si leur relative simplicité de mise en œuvre doit être mise en avant, les risques inhérents à la confusion des intérêts entre associés et prêteurs, doivent l'être également.

L'augmentation de capital est présentée au travers du seul cas de l'augmentation par apport en numéraire. Le recours au calcul de valeurs mathématiques avant et après augmentation, de droits de souscription ou de prime d'émission est exclu. Mais on évoquera le phénomène de modification des équilibres entre associés qui peut en résulter. On ne négligera pas de lier la faisabilité du recours à ce mode de financement avec la politique de distribution de dividendes étudiée avec la question « Qu'est-ce qu'une entreprise performante ? ».

Le recours à des solutions mixtes alliant plusieurs modalités est exclu de l'étude.

Les paramètres influençant l'arbitrage sont cités dans la colonne « contexte et finalités de l'étude » : ce sont les performances passées et prévues de l'entreprise, le poids et le pouvoir de négociation des actionnaires, le niveau d'endettement et la capacité de négociation de l'entreprise avec les institutions financières, les conditions d'emprunt.

Les performances passées et prévues de l'entreprise permettent de justifier le montant de l'autofinancement et des réserves, le poids et le pouvoir de négociation des actionnaires le montant des dividendes distribués, mais aussi la capacité à augmenter le capital de l'entreprise, le niveau de l'endettement et la capacité de négociation de l'entreprise avec les institutions financières, les conditions d'emprunt expliquent en partie la possibilité ou l'intérêt de recourir à l'emprunt. Ces différents points sont à mettre en relation avec l'effet de levier abordé dans la question « Qu'est-ce qu'une entreprise performante ? »

Les enjeux en fonction de la situation et de la stratégie sont à la fois l'équilibre et l'indépendance mais aussi la performance (résultat et rentabilité).

La démarche pédagogique spécifique à la série suppose le recours à des cas d'entreprise et conduit à se centrer sur des situations contextualisées qui seront observées à l'aide d'un outil de simulation. La simulation s'appuie sur des prévisions d'activités et/ou d'investissement établies dans la perspective de l'aide à la prise de décision de financement.

Ces simulations peuvent ainsi, à partir d'un investissement donné et de ses conséquences prévisionnelles (sur plusieurs années) sur la CAF, mais aussi en fonction des caractéristiques stratégiques (part de marché,...), mettre en évidence l'impact de la solution de financement, sur le résultat de l'entreprise, sa rentabilité, sa structure financière.

Ces simulations peuvent évidemment amener à l'explication de situations financières dégradées du fait de choix financiers se révélant non pertinents.

L'interprétation et les commentaires des résultats constituent une part essentielle des travaux réalisés.

Question 2 - Comment gérer la trésorerie pour faire face à ses engagements ?

Dans la continuité du programme de première relatif à l'analyse prévisionnelle et au budget, le programme de terminale s'attache à montrer comment l'entreprise peut éviter la situation de cessation de paiement. Cela sous-entend à la fois une attitude prospective afin de prévenir

d'éventuelles difficultés ainsi qu'une réflexion sur les modalités d'équilibrage du budget de trésorerie.

Pré-requis et transversalité

Programme de sciences de gestion de première :

Les notions de prévisions et de budgets ont été introduites en classe de première lors de l'étude de la question « La prise en compte du temps modifie-t-elle la décision ? ».

La démarche budgétaire est introduite dans cette question, les élèves sont amenés à utiliser des données prospectives afin de repérer l'incidence d'une variation de l'activité sur la trésorerie d'une organisation.

Programme de management des organisations

Il apparaît important de faire le lien avec la question de management « Le système d'information contribue-t-il à l'efficacité de la prise de décision ? » car l'étude du budget de trésorerie doit permettre aux élèves d'appréhender les décisions et les arbitrages qui doivent permettre l'équilibre de la trésorerie à court terme.

Attendus et limites

L'analyse se centre sur les moyens d'éviter la cessation de paiement et donc sur l'enjeu pour les entreprises d'équilibrer leur situation de trésorerie à court terme. Cela conduit à insister sur les notions « d'encaissements » et de « décaissements », préalable nécessaire à la démarche budgétaire en veillant à bien les distinguer des notions de produits et charges.

La démarche pédagogique conduit à se centrer sur des situations contextualisées qui seront observées à l'aide d'un outil de simulation.

L'interprétation et les commentaires des résultats constituent une part importante des travaux réalisés.

Le budget de trésorerie est élaboré de façon partielle ou complète sur la base d'informations communiquées ou préalablement calculées.

Seul le déficit de trésorerie donne lieu à une procédure d'équilibrage. L'étude des modalités d'équilibrage est limitée aux actions sur le BFR, au recours aux concours bancaires et aux comptes courants d'associés ainsi qu'aux cessions de valeurs mobilières de placement.

L'analyse des actions possibles sur le BFR peut donner lieu à l'étude de simulation amenant à moduler le délai de règlement client et/ou fournisseur afin de mettre en avant les conséquences directes sur l'équilibre de la trésorerie.

L'analyse doit insister sur le continuum de solutions qui s'offrent à l'organisation face à un problème de gestion. Il n'existe pas une solution unique, les caractéristiques de l'organisation vont alors conduire à un arbitrage. Les modalités d'équilibrage choisies ne donnent pas lieu à un chiffrage mais à une réflexion sur l'intérêt et les limites de chacune d'elles.

Pour la prévision du résultat d'exploitation, on utilise la structure du compte de résultat par nature ou par destination.

Le bilan prévisionnel peut être abordé par sa présentation fonctionnelle.

Question 3 - Qu'apporte l'analyse des coûts à la prise de décision ?

Dans le prolongement de la notion de coût abordée en première, il s'agit de présenter deux approches différentes de détermination des coûts pour montrer leurs intérêts et limites dans l'aide à la prise de décision. Les deux modèles retenus dans le programme de STMG reposent sur la distinction charges directes/charges indirectes et sur la distinction charges fixes/charges variables.

Il est attendu que l'élève puisse faire le lien entre les modèles de calcul de coûts et des décisions de gestion.

Pré-requis et transversalité

Programme de sciences de gestion de première :

En classe de première, les élèves ont appréhendé les notions de coûts, prix et marges dans la question « Les décisions de gestion rendent-elles toujours une organisation plus performante ? ». En particulier, il est précisé qu'en s'appuyant principalement sur des outils de simulation, l'élève doit être capable :

- d'analyser la relation entre le coût et le prix d'un produit ou d'un service ;
- d'analyser la relation entre le prix, le coût et le niveau de qualité d'un produit ou d'un service.

La référence à la notion de coût est également abordée dans la question « La prise en compte du temps modifie-t-elle la décision ? » pour laquelle il est précisé que les élèves doivent être capables d'utiliser des données prospectives pour repérer l'incidence d'une évolution de l'activité d'une organisation sur son résultat (seuil de rentabilité).

Pour autant, si la notion de seuil de rentabilité est explicitée, la distinction entre charges fixes et charges variables n'apparaît pas dans le programme de première, même si la démarche de construction du seuil de rentabilité peut supposer de faire référence à cette distinction.

Des transversalités sont également repérables avec l'enseignement de management des organisations. Ainsi, les questions :

- la question « Sur quoi portent les décisions et comment sont-elles prises ? » permet l'étude de décisions sur lesquelles les contextes pourront prendre appui ;
- les questions « Quel mode de production choisir ? » et « Une organisation du travail souple ou rigide ? » permettent d'enrichir les contextes pour l'étude de coûts ;
- la question « Quelles sont les principales options stratégiques pour les entreprises ? » fait une référence explicite à la notion de coûts et plus spécifiquement à la notion de domination par les coûts.

Attendus et limites

Pour chacun des deux modèles cités dans le programme, l'étude est contextualisée, c'est-à-dire conduite à partir d'une situation de gestion justifiant le recours à l'un des deux modèles afin de contribuer à la prise de décision.

Pour le modèle du coût complet, il est envisageable de partir d'un contexte dans lequel l'entreprise cherche à calculer le coût de production d'un bien ou service, le coût d'une commande (établissement d'un devis, par exemple), ou le coût d'une structure (comparaison du coût dans deux usines). Dans le second cas, celui reposant sur la distinction Charges

fixes/charges variables, la présentation peut partir d'une situation dans laquelle l'évolution de l'activité (commande supplémentaire) nécessite de poser la distinction entre charges fixes et charges variables. Cette présentation et la démarche mises en œuvre sont approfondies par rapport à ce qui aura été vu en classe de première. Toutefois, il n'est pas nécessaire de faire référence à un environnement probabilisé, comme c'est le cas en classe de première. Par ailleurs, la distinction charges incorporables/charges non incorporables n'est pas à aborder, il est donc supposé par souci de simplification que les charges apparaissant en comptabilité se retrouvent dans l'approche par les coûts.

La présentation de la distinction entre charges directes et charges indirectes, puis entre charges variables et charges fixes est nécessaire avant d'aborder la construction de chacun des modèles. La hiérarchie des coûts est évidemment un élément fondamental pour aborder cette question, afin de montrer d'abord le passage des charges aux coûts, puis afin d'établir la relation entre coût d'achat, coût de production et coût de revient. Dans le modèle du coût complet, les stocks sont évalués selon la méthode du CMP.

Le calcul de coûts est conduit à partir de contextes se limitant aux cas simples. Toutes les difficultés techniques sont écartées (sous-produits, encours, produits résiduels...). Le tableau d'analyse des charges indirectes, produit par les élèves, exclut la présence de plusieurs centres auxiliaires.

L'étude du modèle des coûts complets est l'occasion de mettre l'accent sur l'interprétation et l'analyse des informations pour la gestion.

Les limites liées à la définition des centres d'analyse, au choix des clés de répartition et des unités d'œuvre et à la nature des charges et des produits incorporés doivent être évoquées. Il peut être intéressant de montrer par simulation, que le changement d'unité d'œuvre affecte le calcul du coût.

Pour l'analyse de la variabilité des charges en classe terminale, on privilégie l'élaboration de calculs et la réalisation de simulations à l'aide du tableur. Cette analyse s'inscrit dans la perspective de l'aide à la prise de décision et/ou de l'évaluation de la performance économique de l'entreprise. Le seuil de rentabilité a été étudié en classe de première, mais il est nécessaire de le revoir en terminale.

L'interprétation et les commentaires des résultats constituent une part importante des travaux réalisés.

Cette partie du programme est particulièrement propice à l'utilisation du tableur. En effet, le calcul des coûts permet de travailler à la fois la conception de modèles et leur utilisation sans pour autant avoir recours à des fonctionnalités complexes. Il sera possible de développer et de documenter des applications simples utilisant la plupart des fonctions de base. On pourra également introduire la notion de contrôle et montrer le rôle des applications développées pour la simulation de gestion.